

FICHE TECHNIQUE

Accueil des touristes à vélo dans les Landes sur la Véloodyssée®

1- Présentation

1.1 Le tourisme à vélo, une pratique en plein essor

Votre établissement est situé à moins de 5 km d'un grand itinéraire cyclable, positionnez-vous sur le **tourisme à vélo** !

Augmentation des clientèles à vélo et création d'itinéraires cyclables : **le tourisme à vélo se développe**. Pour répondre aux attentes spécifiques des touristes à vélo et ainsi conforter la fréquentation touristique de notre territoire, des dispositifs d'accueil des touristes à vélo ont été créés (un label et une marque d'itinéraire). Le Comité Départemental du Tourisme des Landes et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud vous accompagnent dans la qualification de votre établissement, prenez connaissance ci-après du dispositif existant.

1.2 Qui peut bénéficier du label Accueil Vélo et de la marque Véloodyssée® ?

Quatre types d'établissements peuvent candidater à l'obtention du label et de la marque, sous réserve de répondre aux pré-requis indiqués entre parenthèses :

- les **hébergements touristiques** (être situé à – 5 km de l'Euro vélo 1, nommée la véloodyssée, être classé et/ou labellisé) → **PRIORITE 2012 !**
- les **loueurs et réparateurs de vélos professionnels** (être situé à – 5 km de l'Euro vélo 1, nommée la véloodyssée)
- les **offices de tourisme** (être situé à – 5 km de l'Euro vélo 1, nommée la véloodyssée)
- les **sites de visite et de loisirs** (être situé à – 5 km de l'Euro vélo 1, nommée la véloodyssée, proposer un accueil physique, être ouvert 50 jours/an minimum dont juillet et août).

1.3 Un engagement fort, une « promesse client »

L'engagement dans l'accueil des touristes à vélo est très souvent simple à mettre en place. Il se traduit par un accueil et des services adaptés, ainsi que par la mise à disposition de quelques équipements spécifiques aux pratiques de ces clients.

Toutefois, cet engagement constitue un signe fort à destination de la clientèle. Il doit être pris au sérieux et faire l'objet d'une attention particulière dans le temps.

A noter : Afin d'honorer la promesse client et veiller à l'image du réseau, toute dérive signalée dans un établissement conduit, selon l'importance du problème souligné, à une demande de mise en conformité ou à une radiation du label et de la marque. Dans cette optique, des visites inopinées pourraient être réalisées.

2. Le label et la marque, des dispositifs complémentaires

2.1 Le label Accueil Vélo®

Dans les Landes, le label national Accueil Vélo® est attribué par le Comité Départemental du Tourisme des Landes en partenariat avec les Offices de Tourisme, les Communautés de Communes ou les labels (Clévacances, Gîtes de France).

Attribué pour une durée de 3 ans, le label Accueil Vélo® joue un double rôle de contrôle de l'accueil adapté des touristes à vélo et d'outil marketing pour ce segment de clientèle.

Pour les professionnels, il concrétise l'engagement à proposer un accueil et à fournir des services adaptés aux touristes à vélo.

Pour les touristes à vélo, il permet d'identifier facilement les établissements adaptés à leur pratique et aux besoins spécifiques inhérents à celle-ci.

Adhésion : 200 € pour 3 ans (soit, à titre indicatif, environ 67 €/an) ; gratuité pour l'année 2012.

2.2 La marque de l'itinéraire cyclable européen : la Vélodyssée®

La Vélodyssée® est une marque déposée. L'ouverture officielle de l'itinéraire La Vélodyssée® est programmée pour le mois de juin 2012. La marque est attribuée pour une durée de 3 ans.

La marque s'appuie sur la qualité reconnue par le label Accueil Vélo®. En d'autres termes, pour obtenir une marque d'itinéraire, il faut être labellisé Accueil Vélo®.

Quels outils pour faire connaître le label Accueil Vélo® et la marque la Vélodyssée® ?

La promotion est assurée par le Comité Départemental du Tourisme des Landes et ses partenaires. Elle est définie chaque année par un plan d'actions et s'appuie sur le site www.lavelodyssée.com (mis en ligne juin 2012) ; l'obtention du label et de la marque permet aux établissements d'être référencés sur le site et de bénéficier de toutes les actions de communication (accueil presse, éductour, référencement naturel et payant du site...)

3 – Comment obtenir le label et la marque ?

3.1 Première étape : le label

1 – Le déploiement du label sur les territoires est co-organisé par la Communauté des Communes Marenne Adour Côte-Sud, l'Office du Tourisme, ou les labels.

2- Vous avez été contacté par le service tourisme de la Communauté de communes MACS auquel vous appartenez qui estime que vous pourriez répondre aux critères « accueil vélo ».

3 – Vous êtes intéressé par l'accueil des touristes à vélo et vous répondez aux critères ou êtes prêt à réaliser les actions correctives pour répondre à l'ensemble des critères.

4 – La Communauté de communes MACS effectuera une visite de votre établissement et jugera des critères en remplissant une grille nationale.

5 – Une fois remplie, la grille est adressée au CDT 40 qui réunit un comité technique comprenant le référent Accueil vélo du CDT, le référent Qualité du CDT, le référent label (Clévacances), le référent OT-SI. Ce comité attribue le label pour 3 ans, émet quelques réserves qui peuvent être corrigées ou refuse l'attribution du label. Le prestataire est informé par le CDT 40 de la décision.

3.2 : Deuxième étape : la marque La Vélolyssée®

Une fois le label Accueil vélo obtenu, la marque Vélolyssée® vous est attribuée en fonction de votre position par rapport à l'axe de la Vélolyssée (- 5 km).

4 – Coordonnées des interlocuteurs :

Le déploiement du label et de la marque La vélolyssée® est réalisé de manière partenariale. Aussi, plusieurs partenaires peuvent vous renseigner.

OBJET	STRUCTURE	ROLE	INTERLOCUTEUR
Accueil Vélo	Comité départemental du Tourisme des Landes 4 avenue A. Briand- BP 407 40012 MONT DE MARSAN 05 58 06 89 89 contact@cdt40.com	Attribue le label Assure la promotion via ses outils départementaux	Françoise DOUSTE 05 58 06 69 87 francoise.douste@cdt40.com
	Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud Service Tourisme Allée des Camélias 40230 SAINT-VINCENT-DE- TYROSSE 05 58 77 57 90 tourisme@cc-macs.org	Conseil aux prestataires Visite de labellisation Visite de contrôle	Chrystelle LAFITTE – Bruno LASSERRE 05 58 77 57 90 tourisme@cc-macs.org
La Vélolyssée®	Comité départemental du Tourisme des Landes 4 avenue A. Briand- BP 407 40012 MONT DE MARSAN 05 58 06 89 89 contact@cdt40.com	Gère la marque Assure la promotion via le site www.lavelodyssee.com	Françoise DOUSTE 05 58 06 69 87 francoise.douste@cdt40.com
	Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud Service Tourisme Allée des Camélias 40230 SAINT-VINCENT-DE- TYROSSE 05 58 77 57 90 tourisme@cc-macs.org	Anime le réseau Participe à l'évènementiel	Chrystelle LAFITTE – Bruno LASSERRE 05 58 77 57 90 tourisme@cc-macs.org